

Mairie de BOUZY-LA-FORET

45460

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la
convocation
28.02.2020

Date d'affichage
28.02.2020

Nombres de
membre

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt, le cinq mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis dans la salle de la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Valérie NEYROLLES, Aurélia BLOT, Philippe DESSART, Michel VARLOTEAUX
Absents : Gilles MARCHAND, Anne-Xavière COURONNÉ, Stéphanie VENANT.

Délibération
2020-22

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-45 à L.153-48,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2014,

Vu l'arrêté du maire n°2018-21 en date du 30 mai 2018 prescrivant la modification simplifiée du PLU,
Vu l'arrêté du maire n°2019-11 en date du 26 avril 2019 complétant les motivations de l'arrêté du 30 mai 2018 relatif au lancement de la modification simplifiée du PLU,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-53 en date du 15 octobre 2019 définissant les modalités de mise à disposition,

Vu l'absence d'avis émis par les différentes Personnes Publiques Associées,
Vu la saisine de l'Autorité Environnementale sur un dossier unique, renfermant les modifications apportées par la révisions allégée (prescrite par délibération du conseil municipal en date du 22 mai 2019) et par la modification simplifiée du PLU, et de l'avis tacite de celle-ci,"

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public du 7 janvier 2020 au 6 février 2020 en mairie, et l'absence d'observations émises durant cette période sur le registre,

Considérant que les résultats de cette mise à disposition ne justifient pas de modification du projet de modification simplifiée du PLU et considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il lui est présenté est prêt à être approuvé,

Envoyé en préfecture le 03/04/2020

Reçu en préfecture le 03/04/2020

Affiché le

ID : 045-214500498-20200305-D202022-DE

SLO

Mairie de BOUZY-LA-FORET

45460

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Décide d'approuver le dossier de la modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé au présent acte.

Selon les articles R.153-20 à R.153-22 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

La présente délibération sera transmise au préfet.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du PLU seront exécutoires dès leur réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,

Le dossier de modification simplifiée du PLU approuvé, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Bouzy-La-Forêt et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture.

Certifiée exécutoire, Pour extrait conforme,
Le Maire, Florence BONDUEL,



Envoyé en préfecture le 03/04/2020

Reçu en préfecture le 03/04/2020

Affiché le

ID : 045-214500498-20200305-D202022-DE